

Ordonnance

du 21 octobre 2003

Entrée en vigueur :

01.01.2004

**déterminant les cours d'eau affectés à l'élevage
pour la période 2004–2009**

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg

Vu l'article 3 de la loi fédérale du 21 juin 1991 sur la pêche;

Vu les articles 5, 6 et 9 let. e de la loi du 15 mai 1979 sur la pêche;

Sur la proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts,

Arrête :

Art. 1

¹ Les cours d'eau affectés à l'élevage et mis à la disposition de la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche (ci-après : la FFSP) sont énumérés dans une liste annexée à la présente ordonnance (annexe 1).

² La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts fixe les modalités d'exploitation des cours d'eau d'élevage mis à la disposition de la FFSP.

Art. 2

Les cours d'eau exploités par le Service des forêts et de la faune (ci-après : le Service) pour l'élevage sont énumérés dans une liste également annexée à la présente ordonnance (annexe 2). Toutefois, le Service peut exploiter encore d'autres cours d'eau. Il peut notamment reprendre des ruisseaux d'élevage abandonnés ou procéder à des essais de repeuplement ou d'élevage dans des cours d'eau non affectés.

Art. 3

Toute contravention aux dispositions d'application de la présente ordonnance est, sous réserve des autres sanctions prévues par la loi, punie de l'amende.

Art. 4

La validité de cette ordonnance s'étend jusqu'au 31 décembre 2009.

Art. 5

L'arrêté du 30 novembre 1999 déterminant les cours d'eau affectés à l'élevage pour la période 2000–2003 (RSF 923.17) est abrogé.

Art. 6

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Le Président:

C. LÄSSER

Le Chancelier:

R. AEBISCHER

Approbation

La présente ordonnance a été approuvée par l'autorité fédérale compétente le
...

ANNEXE 1

Liste des cours d'eau affectés à l'élevage et mis à la disposition de la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche pour la période 2004–2009

1. District de la Sarine

101. Le ruisseau de la Crausa
De son embouchure dans la Gérine à la limite communale Villarsel-sur-Marly–Praroman-Le Mouret
102. Le ruisseau de Chésalles
De son embouchure dans la Gérine jusqu'à sa source
103. Le Roule
De la route Marly–Tentlingen jusqu'à ses sources
105. Le ruisseau du Rüdigraben
En aval de La Bruggera jusqu'à ses sources
106. La Bagné
De son embouchure dans la Glâne jusqu'au lieu dit Fatta, inclus son affluent en rive droite jusqu'aux Allys
107. Le ruisseau de Zénauva
De la route Zénauva–Montévraz jusque dans la partie inférieure du Burgerwald
108. Le ruisseau de Copy
De son embouchure dans la Gérine jusqu'à ses sources
109. Le ruisseau du Pratzey
De la route cantonale Le Mouret–La Roche jusqu'à sa source, incluse la partie inférieure de deux affluents en rive gauche
110. Le Tiguelet
De la chute en amont de la voie ferrée jusqu'à l'entrée dans la forêt de Verdilloud
111. Le ruisseau de Cottens
De la Glâne jusqu'au lieu dit Les Places, au sud des marais de Cottens
112. Le ruisseau de Grolley
De sa confluence en aval de la station d'épuration jusqu'à sa source, y compris l'affluent venant du village de Grolley

2. District de la Singine

202. St. Silvesterbach
Von der Mündung in die Ärgera bis zu seiner Quelle
203. Eichholzbach
Von der Mündung in die Ärgera bis zu seiner Quelle
204. Düdingerbach
Von der Mündung in den Schiffenensee bis zum Weg Mariahilf–Horia
205. Vogelshausbach
Von der Mündung in die Saane bis zur Eisenbahnlinie, inklusive des unteren, bewaldeten Teils des Litzistorfbächleins
206. Luggiwilbach
Von der Mündung in den Schiffenensee bis zu seiner Quelle
207. Räschbach
Von der Mündung in den Schiffenensee bis zu seiner Quelle
208. Nussbaumerbach
Von der Mündung in die Sense bis zu seinen Quellen
209. Noflenbach
Vom Weiler Noflen bis südlich des Weilers Rebacher
210. Moosbach
Von der Mündung in den Muhrenbach bis zu seiner Quelle, inklusive des unteren Teils eines Mooskanals
211. Mülibach
Von der Mündung in die Sense bis zu seiner Quelle
212. Brünisriedbach
Von der Mündung in die Sense bis zu seiner Quelle, inklusive Zufluss unterhalb von Riedgarten (Graben)
213. Würibach
Von seiner Mündung in die Taverna bis Obermettlen, inklusive Zufluss von Steinhus
214. Tütschbach
Von der Mündung in die Sense bis zum Oberschrotwald bei Untere Tschüppleren und Allmetsried, inklusive Salibächli
215. Galtera
Von der Strasse Rechthalten–Brünisried bis zu seiner Quelle
216. Hangriedbach
Von der Mündung in die Ärgera bis zu seiner Quelle

-
- 217. Muelersbach
Von der Mündung in die Ärgera bis zum Riederwälti
 - 218. Rufenenbach
Von der Mündung in die Sense bis zur Brücke des Weges Schnutzbart–Sanglisboden

3. District de la Gruyère

- 301. Le ruisseau du Monte-Pente
De son embouchure dans la Trême jusqu'à ses sources
- 303. Le ruisseau de la Pisciculture
De son embouchure dans la Jogne jusqu'au pont du Roc, y compris le tronçon inférieur de l'affluent venant de la Bumanda
- 304. Le ruisseau des Ciernes
De son embouchure dans le Liderrey jusqu'à sa source
- 305. L'Ondine (Enney)
De la lisière de la forêt alluviale de la Sarine, en aval de la route Epagny–Enney, jusqu'à sa source
- 306. Le Diron et le ruisseau des Colombettes
Le Diron : de la passerelle de la forêt des Troncs jusqu'à la Savoyarde, ainsi que la partie inférieure du ruisseau de Pra-Lassey
Le ruisseau des Colombettes : de sa confluence avec le Diron jusqu'à l'Adrey
- 307. Le Russon
De son embouchure dans la Sionge jusqu'à la côte du Russon
- 308. Le ruisseau du Bry (Enney)
De son embouchure dans la Sarine jusqu'à sa source, y compris le ruisseau de la Léchire jusqu'à la forêt de l'Asse
- 309. Le ruisseau de Saussivue
De la route Epagny–Enney jusqu'à sa source
- 311. La Petite-Sarine (Neirivue)
De son embouchure dans la Neirive jusqu'à sa source
- 313. Le ruisseau des Fourches
De son embouchure dans le lac de la Gruyère jusqu'à Montasson
- 314. Le ruisseau des Branches (Hauteville)
De son embouchure dans le lac de la Gruyère jusqu'à la confluence des trois affluents dans la partie aval des communs d'Impart
- 316. Le ruisseau des Oies
Du lieu dit Les Oyes jusqu'au bois de Bouleyres

- 317. Le ruisseau du Châtelet
De son embouchure dans la Sarine jusqu'à sa source
- 318. Eichbach
Von der Mündung in den Jaunbach bis zum Weiler Zur Eich

4. District du Lac

- 401. Courtepinbach
Von der Mündung in den Schiffenensee bis zu seiner Quelle oberhalb von Cournillens, inklusive Zuflüsse von Les Tchenets und Villaret
- 403. Gurwolfbach
Von der Mündung in den Murtensee bis zu seiner Quelle, ohne den Mühlekanal in Greng
- 404. Le ruisseau des Echelles
Du hameau Les Baumes jusqu'à sa source, y compris les tronçons aval des ruisseaux de Creux-Maringou et de Pugissa
- 405. Le Nitou
De son embouchure dans le Chandon jusqu'à sa source
- 407. Le ruisseau de la Râpe
De son embouchure dans le Chandon jusque dans la forêt de La Faye
- 408. Prehlbach
Von Pra Pury bis zur Kantonsgrenze in Münchenwiler
- 409. Cordastbach
Von der Mündung in die Bibera bis zu seiner Quelle

5. District de la Glâne

- 501. Le ruisseau de la Crettaz
Tout son tronçon à ciel ouvert en aval du marais de l'Ochère
- 502. La Jogne-de-Siviriez
De son embouchure dans la Glâne à la limite communale de Siviriez
- 503. Le ruisseau de Billens
De son embouchure dans le Glâney jusqu'à sa source, inclus son affluent au nord de l'Hôpital
- 504. Le ruisseau de Champbotty 1
De son embouchure dans la Glâne jusqu'à sa source
- 505. Le ruisseau de Champbotty 2
De son embouchure dans la Glâne jusqu'à sa source

-
- 506. Le ruisseau de Champbotty 3
De son embouchure dans la Glâne jusqu'à sa source
 - 507. Le Rio-d'Enfer
Du pont en amont du Raffour jusqu'à sa source
 - 508. Le ruisseau de Massonnens
De son embouchure dans la Neirigue jusqu'à sa source, inclus le ruisseau du Planet le long de la limite communale de Massonnens
 - 509. Le ruisseau d'Orsonnens
De son embouchure dans la Neirigue jusque dans le bois de Forel
 - 510. Le Fauchoux
Sur toute sa partie à ciel ouvert à Villaz-Saint-Pierre
 - 511. Le ruisseau de Promasens
De son embouchure dans la Broye jusqu'à la route Promasens–Oron-la-Ville

6. District de la Broye

- 601. Le ruisseau des Chaudeires
De son embouchure dans l'Arbogne jusqu'à sa source
- 602. Le ruisseau du Creux-de-la-Chetta
Depuis l'amont du Creux-de-la-Chetta jusqu'à sa source
- 603. La Longive
De son embouchure dans la Broye à la voie ferrée
- 605. Le ruisseau de Surpierre
De son embouchure dans la Broye jusqu'à la limite cantonale au bois des Meules
- 606. Le ruisseau de Nuvilly
Le ruisseau de Lavau depuis son embouchure dans la Petite-Glâne jusqu'à sa source et le ruisseau de Nuvilly de son embouchure jusqu'à la route Nuvilly–Combremont-le-Grand, y compris ses affluents
- 607. Le ruisseau de Vesin
De son embouchure dans la Petite-Glâne jusque dans le Grand-Bois
- 608. Le ruisseau d'Aumont
De son embouchure dans la Petite-Glâne jusqu'à sa source
- 609. Le ruisseau de Coppet
De la limite cantonale en aval du hameau de Coppet jusqu'à sa source, y compris le tronçon inférieur du ruisseau de la Scie

- 611. Le ruisseau de la Gottaz
De la route Fétigny–Ménières jusqu'à sa source
- 612. Le ruisseau du Moulin
De son embouchure dans la Broye jusqu'à la limite cantonale
- 613. Le ruisseau des Vaux
De la limite cantonale jusqu'à sa source, inclus le tronçon limitrophe
- 614. Le ruisseau de l'Hôpital
De son embouchure dans l'Arbogne jusqu'à la route Dompierre–Russy

7. District de la Veveyse

- 701. Le canal de la Broye (Semsales)
De la route Vaulruz–Semsales jusqu'à sa source
 - 702. Le Corjon supérieur
En amont de la route nationale avec ses deux branches, l'une jusqu'à la partie inférieure de la forêt Plan-Cuénoud, l'autre jusqu'en aval de Crêt-Mory
 - 703. Le Maflon
De son embouchure dans le Flon jusqu'à la route Porsel–Vauderens
-

ANNEXE 2

Liste des cours d'eau exploités par le Service des forêts et de la faune pour l'élevage durant la période 2004–2009

District de la Sarine

Le ruisseau d'Autigny

De son embouchure dans la Glâne jusqu'à ses sources (commune de Villarsel-le-Gibloux)

District de la Gruyère

Le Niclement

De son embouchure dans la Sarine à la route située entre Lessoc et Grand-villard

Les Beys-d'Estavannens

De son embouchure dans la Sarine au pont sous La Fin

L'Ondine

De son embouchure dans la Sionge jusqu'à l'étang Sur-le-Verdel

Le ruisseau des Bugnons

Du pont du Petit-Prary jusqu'aux marais des Bugnons (pt 943)

Le ruisseau de Maumochy

De sa confluence avec le ruisseau du Béveret jusque sous le chalet de Chavutier, sans ses affluents

La Sionge supérieure

De l'embouchure du Diron jusqu'à ses sources, avec ses affluents, sauf le Diron

District de la Broye

Le ruisseau d'Autavaux

De son embouchure dans le lac de Neuchâtel jusqu'à sa source, avec ses affluents

Les ruisseaux de Cheyres

Tous les ruisseaux se jetant dans le lac de Neuchâtel sur le territoire de Cheyres (Combodon, Croix, Crottes)

Le ruisseau de Font

De son embouchure dans le lac de Neuchâtel jusqu'à la route cantonale à Font

Le ruisseau de Forel

De son embouchure dans le lac de Neuchâtel jusqu'à sa source, avec ses affluents

Le ruisseau de Portalban

De son embouchure dans le lac de Neuchâtel jusqu'à sa source, avec ses affluents

Le Ruz-des-Vua

De son embouchure dans le lac de Neuchâtel jusqu'à la déviation du canal des Usiniers (route de contournement d'Estavayer-le-Lac)

Le ruisseau du Moulin

De la déviation du canal des Usiniers (route de contournement d'Estavayer-le-Lac) à la route Lully–Bollion, à Mussillens